

RANDO - Tour du Lac de L'Oule



(Lac de l'Oule)



Située sur la réserve du Néouviellle, un incontournable de la Vallée d'Aure, cette jolie boucle de 9 km longe les bords du lac où les monts se reflètent dans l'eau turquoise

Tranquillité et beauté des paysages sont les mots d'ordre. Par ailleurs, ouvrez bien les yeux durant votre marche, car suivant la saison, sous les feuilles et les mousses nos amis champignons poussent discrètement...

Infos pratiques

Pratique : A Pied

Durée : 3 h 30

Longueur : 9.4 km

Dénivelé positif : 349 m

Difficulté : Facile

Échelle de cotation :

Technicité : 2 - Assez facile

Risque : 2 - Assez facile

Effort : 2 - Assez facile

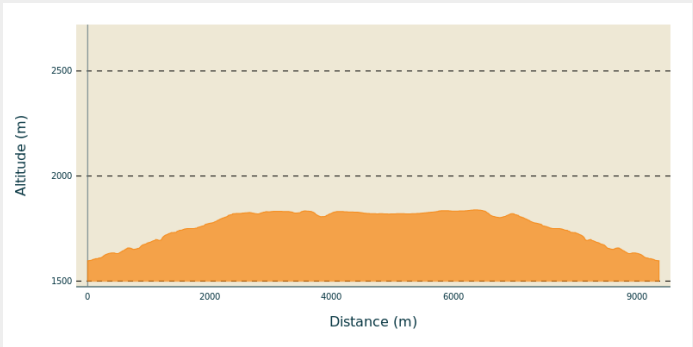
Type : Aller-retour

Thèmes : Eaux, lacs et cascades, Flore

Itinéraire

Départ : Parking d'Artigusse
Arrivée : Parking d'Artigusse
Balisage : ■ PR
Communes : 1. Aragnouet
2. Saint-Lary-Soulan
3. Vielle-Aure

Profil altimétrique



Altitude min 1597 m Altitude max 1839 m

1. Depuis le parking, traverser la Neste de Couplan en empruntant la route du Lac de l'Oule.
2. Une fois arrivée au barrage, rester sur la partie gauche du Lac et faire le tour du Lac.
3. Une fois arrivé au refuge, traverser par le barrage et redescendre vers le parking.

Sur votre route...



Le Lac de L'Oule (A)

Réservoir d'altitude et porte d'entrée du massif du Néouvielle.

Le Lac de l'Oule, perché à 1819 mètres d'altitude, est un grand lac de retenue artificielle situé en lisière du massif du Néouvielle, dans les Hautes-Pyrénées. Accessible par une route carrossable depuis le parking de l'Artigusse ou à pied via le GR10, il constitue l'un des principaux points de départ pour les randonnées vers la réserve naturelle du Néouvielle (Estibère, lac de l'Ile, lac de Bastan, refuge de Bastan...).

Derrière sa digue, le lac offre un panorama ouvert sur la vallée de Badet, les forêts de pins à crochets, et les premières crêtes granitiques du Néouvielle. Très prisé des randonneurs, des pêcheurs et des photographes, il est aussi fréquenté pour ses accès variés et son environnement facilement lisible pour les familles.

Lieux de renseignement

OT de Piau

2 chemin des Myrtilles, 65170
ARAGNOUET

infos@piaou-engaly.com

Tel : 05 62 39 61 69

<https://piaou-engaly.com/fr>



Sur votre route...



Le Lac de L'Oule (A)

Toutes les informations pratiques

i **En coeur de parc**

Le Parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, mais soumis à une réglementation qu’il est utile de connaître pour préparer son séjour. Les chiens y sont interdits, la cueillette est interdite et le bivouac est réglementé.



i **Zone pastorale**

Cet itinéraire se situe dans une zone pastorale. Vous êtes donc sur le territoire des troupeaux de vaches et de brebis, et pas l'inverse. Pour rappel, vous devez garder vos distances avec les troupeaux et votre chien doit être tenu en laisse. Une signalétique rappelle la conduite à tenir dans ces zones.

Comment venir ?

Accès routier

Emprunter la D929 en direction de la réserve du Néouvielle depuis Fabian (route des lacs), et se garer au parking d'Artigusse.

Parking conseillé

Parking d'Artigusse

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d’une espèce ou d’un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d’informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Réserve Naturelle Nationale Néouvielle

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Structure gestionnaire : Parc National des Pyrénées, sous l'autorité du Préfet de Bagnères-de-Bigorre
[Contact](#)

Située au centre du massif pyrénéen, la Réserve du Néouvielle est un site botanique remarquable (algues, sphaignes). Elle se caractérise notamment par la présence de vieille forêt et de multiples lacs et laquettes qui contribuent à la diversité des milieux, et abrite une faune remarquable (Euprocte des Pyrénées et Desman des Pyrénées, Triton palmé et Crapaud accoucheur, Grand tétras...)

Le classement en Réserve Naturelle Nationale implique une réglementation stricte spécifique, le territoire accueillant un grand nombre de visiteurs chaque année (hiver et été). Celle-ci concerne pour beaucoup des **restrictions relatives à l'accès et aux activités de loisir** :

- Cueillette, ramassage de plantes, champignons, minéraux, animaux ou fossiles interdits ;
- Feu et coupe de bois interdits ;
- Chiens interdits ;
- Dépôt de déchets interdit ;
- Vélo tout terrain interdit ;
- Camping interdit. Seul le bivouac est toléré, sur les 2 seuls emplacements réservés à cet effet (plage d’Orédon et Barrage d’Aubert) ;
- Les camping-cars et bivouac dans des véhicules sont interdits la nuit sur les parkings d’Orédon et d’Aubert ;
- La pêche est réglementée. Pêche interdite dans le Gourg de Rabas et le vallon d’Estibère ;
- Les sports aériens et tout survol à moins de 1000 m du sol sont interdits.

En règle générale, il est attendu des visiteurs qu’ils **ne perturbent et ne dérangent pas le milieu** (bruit, dégradation des milieux, etc.) afin de maintenir un bon état de conservation.